

COMMUNE DE MEALLET

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni salle de la mairie le lundi 16 décembre 2024 à 20 heures, sous la présidence de Roger RIBAUD, Maire.

Elus présents : Roger RIBAUD, Gaëtan FLAMME, Vincent JARRIGE, Thibaut FONTEIX, Denis SOULIER, Jean DELCHER, Benoît TISSANDIER.

Absents excusés : Lucie DRÉANO (pouvoir à Gaëtan FLAMME), Philippe LAYAC (pouvoir à Roger RIBAUD), Manuel ROCHE, Jean-François CHANUT.

Secrétaire de séance : Gaëtan FLAMME.

Avec neuf élus présents le quorum est atteint et les points à l'ordre du jour peuvent être examinés et votés.

Ordre du jour :

- Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 ;
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif pour l'année 2023 (RPQS) ;
- Vente de bois sur pied (acacias) à la Gare de Vendes ;
- Attribution du marché de travaux de voirie concernant l'aménagement de la traverse du Bourg de Méallet – RD n°22, suite aux informations complémentaires fournies par CIT.
- Questions diverses.

Aucune remarque n'a été faite sur le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024, il est juste mentionné que les convocations transmises par voie postale ne sont arrivées chez les conseillers que le jour même de la réunion. Les points mis à l'ordre du jour peuvent être examinés et votés.

1- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025, délibération n°2024-030

Monsieur le Maire explique que la Préfecture recommande aux communes de statuer avant la fin de l'année sur l'intégration dans la facturation de l'eau de la part assainissement des nouvelles redevances dues à l'agence de l'eau Adour-Garonne. En effet, cette dernière a modifié ces redevances, à taux constant pour la facturation à partir du 1^{er} janvier 2025, de façon à mieux motiver les prestataires (assainissement mais aussi distribution de l'eau potable). Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'intégration dans le calcul du montant des factures d'eau de la nouvelle formule de la redevance relative à l'assainissement. Le prix du m³ d'eau assainie sera de 0,105 €.



2- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS), exercice 2023, délibération n°2024-031

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS), exercice 2023. Il s'agit d'un document réglementaire important dont l'objectif est de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Il doit désormais être validé par les communes concernées quelque soit le nombre de leurs habitants. A l'unanimité, l'Assemblée Municipale valide le document présenté.

3- Vente de bois sur pied (acacias), à la Gare de Vendes, délibération n°2024-032

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de coupe de bois le long de la RD n°22 entre le carrefour de Vendes et l'ancienne gare avait été signée entre la commune et un façonneur de piquets. Le chantier n'ayant pas démarré immédiatement après la signature, l'acheteur vient de régler une partie de son dû d'un montant de 1 500 €, somme qui ne peut être encaissée par la commune sans l'accord du conseil. A l'unanimité, l'Assemblée Municipale autorise Monsieur le Maire à encaisser ce premier versement ainsi que les prochains à venir. Benoît TISSANDIER regrette que Monsieur RIBAUD ait géré en confiance cette opération et ne se soit pas rendu sur place pour mesurer de façon contradictoire le cubage réellement sorti de la coupe.

4- Attribution du marché de travaux de voirie concernant l'aménagement de la traversée du Bourg de Méallet – RD n°22, suite aux informations complémentaires fournies par CIT, délibération n°2024-033

Pour la réfection de la voirie traversant le Bourg, Monsieur le Maire rappelle que, suite au vote défavorable de la réunion du 15 novembre dernier, il a évoqué le sujet devant Madame la Sous-préfète lors de la visite qu'elle a effectuée à Méallet quatre jours après. Cette dernière s'est proposée de solliciter CIT pour lever les doutes des conseillers n'ayant pas voulu retenir la candidature de l'entreprise RMCL avant l'obtention de précisions complémentaires. CIT a répondu par un mail lu par Monsieur Roger RIBAUD en séance. Cette réponse clame que la procédure en vigueur a, et a toujours été respectée à la lettre ; elle affirme qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause l'évaluation plaçant le dossier RMCL comme meilleure réponse à l'appel d'offres lancé par CIT pour la commune. Monsieur le Maire met donc au vote la proposition de retenir l'entreprise RMCL pour effectuer les travaux de la traversée du Bourg. Le Conseil Municipal avec 6 voix pour (Roger RIBAUD avec le pouvoir de Philippe LAYAC, Gaëtan FLAMME avec le pouvoir de Lucie DRÉANO, Vincent JARRIGE, Jean DELCHER) et 3 voix contre (Thibaut FONTEIX, Benoît TISSANDIER, Denis SOULIER) décide de confier les travaux à l'entreprise RMCL.

5- Questions diverses

a) Devenir du Syndicat des Eaux MEALLET-MOUSSAGES

Gaëtan FLAMME expose les divers changements prochainement applicables pour le Syndicat des eaux MEALLET-MOUSSAGES dans le calcul de la redevance Adour-Garonne pour l'eau potable. Il rappelle que la censure du gouvernement Barnier est de nature à remettre en cause l'arrêt du transfert obligatoire de la compétence eau aux communautés de communes impliquant le regroupement des « petits syndicats de distribution ». Il cite l'exemple diffusé dans la presse d'une communauté de communes voisine qui facturera l'eau près de 2,80 € du mètre cube tout compris pour une consommation annuelle normalisée de 120 m³.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h25.

Le Maire,

Roger RIBAUD.



Le Secrétaire de séance,

Gaëtan FLAMME.

